



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**
ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2018
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Tricentris, centre de tri / Subvention régulière 2019
 - B) Achat de bacs verts roulants pour 2019 à 2021
 - C) Contribution matérielle – CISSSL
 - D) Mandat pour contrat de consultation
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 21 février 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en ajoutant, toutefois, au point IX- Varia, le point suivant: 1) Ajustement salarial.

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2018

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2018.

2-02-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

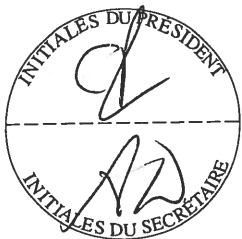
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2018.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-12-2018 au 21-02-19, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-02-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 21-12-2018 au 21-02-2019, et ce, pour un montant de 1 287 745,25\$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

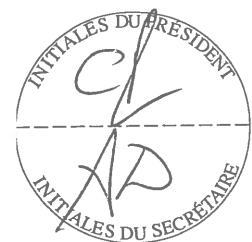
A) Tricentris, centre de tri / Subvention régulière 2019

CONSIDÉRANT que des contributions de base et exceptionnelles selon l'article 1.4.3 du protocole d'entente sont exigibles annuellement pour Tricentris, centre de tri, de la part de chaque municipalité membre de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu assumer lesdites contributions pour ses municipalités membres et que les sommes sont déjà incluses aux prévisions budgétaires 2019;

CONSIDÉRANT les factures reçues par Tricentris et datées du 21 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par WM Québec inc. en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

4-02-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières de base des municipalités membres;

QUE ces sommes soient versées par ladite Régie à Tricentris, centre de tri, pour l'année 2019, pour un montant de 58 179.07 \$ taxes incluses, tel que stipulé dans les factures de Tricentris datées du 21 janvier 2019.

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, WM Québec inc.

-adopté à l'unanimité

B) Achat des bacs verts roulants pour 2019 à 2021

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'acquérir des bacs verts roulants de 360 litres pour les propriétaires de nouvelles constructions sur le territoire de ses municipalités membres pour la collecte des déchets;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par ladite Régie pour la fourniture et la livraison desdits bacs pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que nous n'avons reçu qu'une soumission par Patrick Morin Lachute concernant l'achat et la livraison desdits bacs;

Nom du soumissionnaire	Coût total taxes et livraison incluses
Patrick Morin	97.74 \$ pour 2019
Patrick Morin	103.49\$ pour 2020
Patrick Morin	109.24\$ pour 2021

5-02-19

Il est

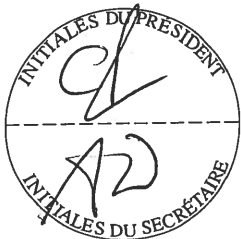
Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de procéder à l'achat de ses bacs verts roulants pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 auprès du magasin Patrick Morin, seul soumissionnaire conforme, pour les prix unitaires mentionnés dans le tableau ci-dessus, incluant les taxes et la livraison.

-adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

C) Contribution matérielle - CISSSL

- CISSSL

CONSIDÉRANT la demande de Mme Martine Labelle de la direction des services d'hôtellerie du CISSSL, d'obtenir trois bacs bleus supplémentaires;

CONSIDÉRANT la diminution des matières recyclables envoyées au site d'enfouissement;

6-02-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la demande de Mme Martine Labelle de la direction des services d'hôtellerie du CISSSL soit acceptée.

-adopté à l'unanimité

D) Mandat pour contrat de consultation

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Régie de retenir les services de Madame Andrea Daezli, consultante en environnement pour assumer les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorier de la Régie, le tout aux termes du Contrat de consultation (le « **Contrat** »), dont une copie est jointe à la présente résolution.

CONSIDÉRANT l'offre de service relative au soutien et à l'expertise nécessaires pour assumer les fonctions de la direction générale et de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que l'esprit du Contrat vise une collaboration à long terme sans aucune garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

CONSIDÉRANT que le rapport entre une Consultante en environnement et une régie doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles de « fairplay »;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19) (la « **Loi** »);

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 18-009-003 sur la gestion contractuelle* (le « **Règlement** ») de la Régie, notamment le paragraphe 11.4.3 prévoyant un mécanisme de dérogation à l'adjudication des contrats de services autres que des services professionnels, dont la valeur est égale ou supérieure à 25 000 \$ mais inférieure au seuil décrété par le Ministre;

CONSIDÉRANT le formulaire de dérogation à l'obligation de mise en concurrence joint à la présente résolution (la « **Dérogation** »);



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

7-02-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE :

- le Contrat soit approuvé et accepté;
- la Dérogation à l'obligation et à la procédure de mise en concurrence prévue par la Loi et le Règlement soit approuvée et acceptée;
- Madame Daezli soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie jusqu'à la fin du Contrat, et ce, pour un montant annuel d'honoraires de quarante mille dollars (40 000 \$) étalé sur douze (12) paiements de trois mille trois cent trente-trois dollars (3 333,33 \$), taxes et dépenses directes en sus;
- le président soit autorisé à signer le Contrat pour la Régie;
- Madame Martine Blanc, adjointe administrative, soit mandatée de vérifier l'exactitude du contenu de la facturation mensuelle aux dispositions du Contrat, incluant le montants fixes et les déboursés

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

1- Ajustement salarial

CONSIDÉRANT que la Régie devait procéder à une deuxième évaluation du maintien de l'équité salariale en fonction des données en vigueur le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le travail d'évaluation du maintien de l'équité salariale a été effectué;

CONSIDÉRANT que le dernier affichage des résultats du Programme de maintien de l'équité salariale a été fait.

8-02-19

Il est

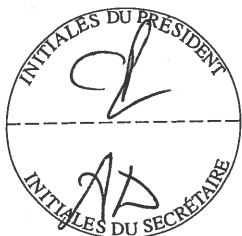
Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE le taux horaire de la fonction de commis/réceptionniste soit porté à 28,00\$ rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, 28,56\$ rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, 29,13\$ rétroactivement au 1^{er} janvier 2018 et à 29,71\$ au 1^{er} janvier 2019.

-adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-02-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 mars 2019 à 19 h à la salle Lucien Durocher de la MRC d'Argenteuil située au 430 rue Grâce à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



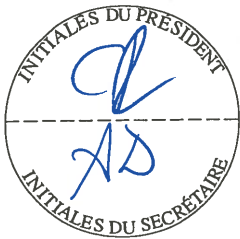
No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 FÉVRIER 2019
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Embauche de la préposée à l'entretien
 - B) Contribution financière – Société d'horticulture d'Argenteuil
 - C) Tenue de la Journée Retour à la Terre 2019 et nomination des organismes
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 21 mars 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-03-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 FÉVRIER 2019

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2019.

2-03-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2019.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22-02-2019 au 21-03-19, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-03-19

Il est

Proposé par : M. Marc Bertrand

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 22-02-2019 au 21-03-2019, et ce, pour un montant de 143 104.10\$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Embauche de la préposée à l'entretien

CONSIDÉRANT le besoin de recourir à l'embauche d'une préposée à l'entretien;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste réalisé au cours des mois de décembre 2018, janvier et février 2019;

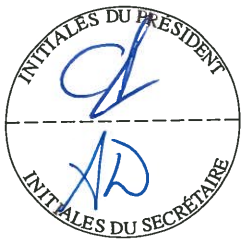
CONSIDÉRANT les entrevues effectuées;

4-03-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate la directrice générale, madame Andrea Daezli, afin de procéder à l'embauche d'une préposée à l'entretien et d'établir les modalités d'emploi.

-adopté à l'unanimité

B) Contribution financière – Société d'Horticulture d'Argenteuil

CONSIDÉRANT la lettre du 13 février 2019 de la Société d'horticulture d'Argenteuil demandant un soutien financier de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre des nombreuses activités organisées par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Régie désire se prévaloir de cette contribution afin d'augmenter sa visibilité et ce, conformément à l'avis juridique obtenu de la part de ses procureurs à cet égard;

5-03-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution à la Société d'horticulture d'Argenteuil, au montant de 300,00\$, conditionnellement à l'obtention d'une visibilité pour ladite Régie.

-adopté à l'unanimité

C) Tenue de la Journée Retour à la Terre 2019 et nomination des organismes

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Journée Retour à la Terre permettant aux citoyens des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se procurer du compost et d'encourager des organismes de leur milieu;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue à l'écoagenda de la Régie pour le 18 mai prochain;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit identifier l'organisme sur leur territoire respectif recevant ce support financier;

6-03-19

Il est

Proposé par : M. Marc Bertrand

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la liste suivante des organismes bénéficiant du support financier de la Régie dans le cadre de la Journée Retour à la Terre :

Lachute : Univers Jeunesse
Saint-André-d'Argenteuil : École de l'Amitié

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-03-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Marc Bertrand
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 avril 2019 à 19 h à la salle Lucien Durocher de la MRC d'Argenteuil située au 430 rue Grâce à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE TENANTE
- IV ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 MARS 2019
- V PÉRIODE DE QUESTIONS
- VI CORRESPONDANCE
- VII RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VIII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
 - C) Dépôt Rapport financier 2018
- IX ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Renouvellement des assurances RIADM
 - B) Contribution financière – Garderie en milieu familiale Stéphanie Cyr
 - C) Autorisation à la directrice générale de mandater WSP de présenter une "Demande d'autorisation pour la valorisation de résidus de CRD et de bardeau d'asphalte décheté au LET de Lachute"
 - D) Désignation d'un gestionnaire de cartes de crédit VISA Desjardins
- X VARIA
- XI PÉRIODE DE QUESTIONS
- XII DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 18 avril 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Martine Blanc, secrétaire de la séance tenante de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-19

Il est
Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président en ajoutant à Varia, A) Achat du camion.

- adopté à l'unanimité

III NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE TENANTE

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale secrétaire-trésorière, Mme Andrea Daezli.

2-04-19

Il est
Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie nomme Mme Martine Blanc en tant que secrétaire de la séance tenante.

IV ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 21 MARS 2019

- Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

3-04-19

Il est

Proposé par : M. Marc Bertrand

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2019.

- adopté à l'unanimité

V- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.

VI- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VII- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Aucune nouvelle information à divulguer

VIII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22-03-2019 au 18-04-19, déposée par le président.

4-04-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 22-03-2019 au 18-04-19, et ce, pour un montant de 78 820.82\$.

- adopté à l'unanimité

C) Dépôt du rapport financier 2018

- Il y a dépôt du rapport financier 2018 réalisé par les auditeurs externes de la Régie, Raymond Chabot Grant Thornton.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Renouvellement des assurances de la RIADM

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder au renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2019 au 5 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que la proposition reçue le 17 avril 2018 prévoit une période de couverture allant jusqu'à cinq ans, mais que les renouvellements annuels seront soumis ultérieurement à la Régie;

5-04-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, se prédispose du renouvellement annuel soumis dans la proposition du courtier AON (anciennement Lemieux, Ryan et Associés), reçue le 17 avril 2018 pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2019 au 5 mai 2020, et ce, pour une prime de 58 617\$ (taxes non incluses).

QUE ladite Régie mandate la directrice générale secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, afin de signer, s'il y a lieu, le contrat relatif au renouvellement de ses assurances générales.

-adopté à l'unanimité

B) Contribution financière – Garderie en milieu familial – Stéphanie Cyr

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

C) Autorisation à la directrice générale de mandater WSP de présenter une "Demande d'autorisation pour la valorisation de résidus de CRD et de bardeau d'asphalte déchiqueté au LET de Lachute

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'obtenir l'autorisation du MELCC afin d'utiliser différents matériaux alternatifs à titre de matériel de recouvrement;

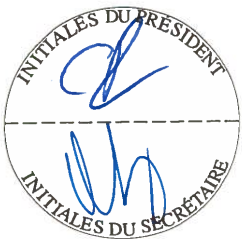
6-04-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie autorise sa directrice générale à mandater WSP aux fins de la préparation et le dépôt d'une "Demande d'autorisation pour la valorisation de résidus de CRD et de bardeau d'asphalte déchiqueté au lieu d'enfouissement technique de Lachute".

-adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

D) Désignation d'un gestionnaire de cartes de crédit VISA Desjardins.

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications quant aux détenteurs de cartes de crédit VISA Desjardins de temps à autre;

CONSIDÉRANT que pour se faire, il est nécessaire de nommer un gestionnaire de cartes de crédit VISA Desjardins;

7-04-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »)

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

La personne déléguée étant l'adjointe administrative, madame Martine Blanc;

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

-adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

A) Achat d'un camion

CONSIDÉRANT l'embauche d'une préposée à l'entretien;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire reprendre les réparations et livraisons des bacs roulants ainsi que la gestion des RDD;

CONSIDÉRANT que l'employée doit faire la réparation et livraison des bacs roulants et tout autre livraison reliés aux activités connexes, tel que Journée Retour à la Terre, Feuilles d'automne et RDD;

8-04-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes fasse l'achat d'un camion Ford F150, 4X4, 2019 tel que présenté, au coût de 41 071\$ plus taxes, livraison et préparation et que la facture soit payée à même le surplus non affecté.

-adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-04-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 mai 2019 à 19 h à la salle du Conseil de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Martine Blanc
Secrétaire séance tenante

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 AVRIL 2019
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Ratification de la résolution #8-04-19 Achat du camion
 - B) Mandater la directrice générale secrétaire-trésorière à signer le renouvellement du bail de location d'Evexia
 - C) Programme d'aide financière couches lavables dans les CPE et les milieux familiaux
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 16 mai 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par madame Catherine Trickey.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-05-19

Il est
Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la vice-présidente en ajoutant les points suivants à Varia, A) Mandat à un témoin expert et B) Participation financière pour le projet de la Bourse Scol'Ère.

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 AVRIL 2019

- La vice-présidente présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2019.

2-05-19

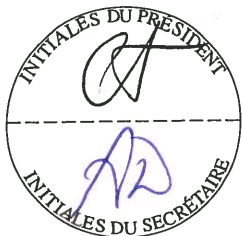
Il est
Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2019.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- Mme Catherine Trickey fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 19-04-2019 au 16-05-19, déposée par la vice-présidente.

3-05-19

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Denis Richer

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 18-04-2019 au 16-05-19, et ce, pour un montant de 158 831,60\$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Ratification de la résolution #8-04-19 Achat du camion

CONSIDÉRANT l'embauche d'une préposée à l'entretien;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire reprendre les activités de réparation et livraison des bacs roulants ainsi que la gestion des RDD;

CONSIDÉRANT que l'employée doit faire la réparation et la livraison des bacs roulants et tout autre livraison ou déplacement reliés aux activités connexes, tel que la Journée Retour à la Terre, les Feuilles d'automne et les RDD;

CONSIDÉRANT que la Régie doit acheter un camion aux fins de ses opérations quotidiennes, au prix de 54 097,57 \$, selon le contrat d'achat daté du 25 avril 2019;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19) (la « Loi »);



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 18-009-003 sur la gestion contractuelle (le « Règlement ») de la Régie, notamment le paragraphe 11.4.3 prévoyant un mécanisme de dérogation à l'adjudication des contrats de services autres que des services professionnels, dont la valeur est égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le Ministre;

CONSIDÉRANT le formulaire de dérogation à l'obligation de mise en concurrence joint à la présente résolution (la « Dérogation »);

4-05-19

Il est
Proposé par: M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Dérogation à l'obligation et à la procédure de mise en concurrence prévue par la Loi et le Règlement soit approuvée et acceptée;

QUE l'achat du Camion constaté par le Contrat soit accepté et approuvé.

- adopté à l'unanimité

B) Mandater la directrice générale secrétaire-trésorière à signer le renouvellement du bail de location d'Evexia

CONSIDÉRANT la résolution 4-05-16 Mandat pour vente ou location de terrains qui a été adoptée lors de la séance ordinaire du 19 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'entreprise à ajouter les deux lots 3 505 872 et 2 625 400 pour achat ou location aux lots 3 505 873, 3 505 874, 2 625 407 et 2 873 058;

CONSIDÉRANT les négociations en cours dans le cadre de ce dossier;

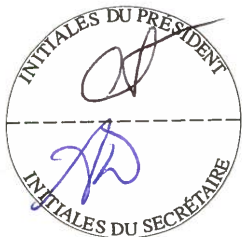
CONSIDÉRANT l'offre d'achat qui a été déposée par Evexia le 23 mai 2018;

5-05-19

Il est
Proposé par: M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Denis Richer

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate sa directrice générale secrétaire-trésorière à signer le renouvellement du bail de location pour une année supplémentaire.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

C) Programme d'aide financière couches lavables dans les Centres de la Petite Enfance et les milieux familiaux

CONSIDÉRANT que les demandes de CPE et milieux familial concernant une contribution financière pour les aider à maintenir leur projet de réduction des couches jetables en utilisant des couches lavables augmentent;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de couches lavables et réutilisables doit être encouragée parce qu'elle contribue à la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes peut verser une aide financière à ces fins;

6-05-19

Il est

Proposé par: M. Denis Richer

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser la somme de 400,00 \$ pour un milieu familial et un maximum de 1 000,00 \$ pour un CPE avec présentation des factures d'achat.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

A) Mandat à un témoin expert

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du travail est saisi de deux plaintes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la preuve de la Ville de Lachute et de la RIADM nécessite le recours à des compétences comptables spécialisées, en relation notamment avec la problématique des contrôles internes;

CONSIDÉRANT que Madame Dominique Collin possède les compétences spécialisées et a déjà agi à titre de témoin expert pour le syndic de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec dans des causes relatives aux normes comptables et normes d'audits;

7-05-19

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Denis Richer
et résolu

QU'un mandat soit accordé à Madame Dominique Collin, FCPA auditeur, FCA, pour qu'elle agisse à titre de témoin expert pour le bénéfice de la Ville de Lachute et de la RIADM lors des audiences du Tribunal administratif du travail

-adopté à l'unanimité



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

B) Participation financière pour le projet de la Bourse Scol'Ère

CONSIDÉRANT le projet éducatif concernant la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC d'Argenteuil pour une participation financière à ce programme (Bourse Scol'Ère);

CONSIDÉRANT le mandat environnemental de la Régie;

8-05-19

Il est
Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle
Appuyé par : M. Denis Richer
et résolu

QUE la RIADM verse une contribution financière de 5 695.00\$ au programme de Bourse Scol'Ère.

-adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-05-19

Il est
Proposé par: M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 juin 2019 à 19 h à la salle du Conseil de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Catherine Trickey
Vice-présidente



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 MAI 2019
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 1. Rapport de la directrice générale / aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dépôt du bilan Journée Retour à la Terre 2019
 - B) Approbation des demandes de bacs supplémentaires dans les écoles
 - C) Mandat pour études reliées à la future plateforme de compostage
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 20 juin 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-06-19

Il est
Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 MAI 2019

- Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2019.

2-06-19

Il est
Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2019.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 17-05-2019 au 20-06-19, déposée par la vice-présidente.

3-06-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 17-05-2019 au 20-06-19, et ce, pour un montant de 1 708 631,50 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dépôt du bilan Journée Retour à la Terre 2019

Le bilan de la Journée Retour à la Terre 2019 est déposé.

B) Approbation des bacs supplémentaires

CONSIDÉRANT l'augmentation des demandes de la part des écoles sur le territoire de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour des bacs bleus et bruns supplémentaires;

CONSIDÉRANT les objectifs du Plan de Gestion des Matières Résiduelles en regard au recyclage et compostage;

CONSIDÉRANT un programme futur pour la prise en charge des ICI dans les programmes de collecte respectifs des municipalités membres de la RIADM en association avec la MRC;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

4-06-19

Il est
Proposé par: Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Marc Bertrand
et résolu

QUE les demandes de bacs bleus et bruns supplémentaires pour les écoles du territoire soient acceptées dans l'intérim et en attente de la prise en charge des ICI par les municipalités membres de la RIADM en association avec la MRC, jusqu'à un total de 10 bacs bleus et 5 bacs bruns par école.

- adopté à l'unanimité

C) Mandat pour études reliées à la future plateforme de compostage

CONSIDÉRANT la durée d'opération de la plateforme de compostage existante sur les terrains de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la pérennité des installations permettant le respect du plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de prendre en charge la future plateforme de compostage et de débiter ses études de planifications et d'autorisation (localisation, zonage, conception, démarches auprès de la CPTAQ, demande de certificat d'autorisation);

5-06-19

Il est
Proposé par: M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
Et résolu

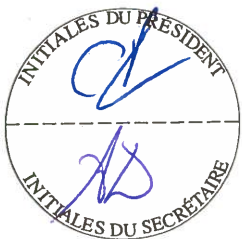
QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate sa directrice-générale secrétaire-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires afin de localiser, concevoir et obtenir toutes les autorisations requises auprès des instances gouvernementales (CPTAQ et MELCC) pour la future plateforme de compostage sur les terrains de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

6-06-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 11 juillet 2019 à 19 h à la salle du Conseil de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 11 juillet 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-07-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président en abolissant à VIII Administration le point B) Achat de sacs de feuilles (Activité feuilles d'automne).

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 JUIN 2019

- Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2019.

2-07-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2019.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

- Aucune nouvelle information à divulguer

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-06-2019 au 11-07-19, déposée par le président.

3-07-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 21-06-2019 au 11-07-19, et ce, pour un montant de 165 743.31 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

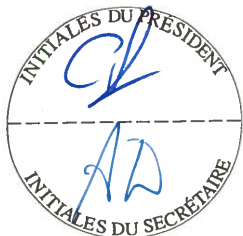
A) Achat de bacs roulants

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'acquérir des bacs bleus roulants 360 litres et ainsi que des bacs bruns roulants 240 litres afin d'en distribuer aux citoyens de ses municipalités membres pour la collecte des matières recyclables et compostables;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie d'acquérir également des mini bacs bruns pour faciliter le tri des matières compostables;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation #19-001 lancé le 27 juin 2019 aux fournisseurs suivants : Gestion USD Inc. et Patrick Morin Inc.;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a reçu une soumission pour la fourniture desdits bacs, à savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Nom du soumissionnaire	Bacs bleus	Bacs bruns aérés	Mini-bacs bruns
Gestion USD Inc.	106,81 \$	96,18\$	4,85 \$

4-07-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la soumission de la compagnie « Gestion USD Inc. », seul soumissionnaire conforme, pour l'achat de bacs bleus roulants 360 litres, de bacs bruns roulants 240 litres aérés ainsi que de mini-bacs bruns, aux prix respectifs de 106,81 \$, 96,18 \$ et 4,85 \$ incluant transport, livraison, toutes les taxes applicables et l'impression à chaud du logo de la Régie et du numéro de bac ainsi que toute autre disposition prévue dans l'appel d'offres.

QUE mandat soit donné au président et/ou secrétaire-trésorière/directrice générale de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente quant à l'achat desdits bacs.

adopté à l'unanimité

B) Achat sacs de feuilles (Activité feuilles d'automne)

- Ce point est aboli

C) Tricentris, centre de tri / Application de la clause 1.4.3 contribution supplémentaire 2019

CONSIDÉRANT que des contributions de base sont exigibles annuellement pour Tricentris, centre de tri, de la part de chaque municipalité membre de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri, doit appliquer, pour l'année 2019, la clause 1.4.3 du contrat intervenu avec ses municipalités membres, et que ladite clause prévoit le versement d'une contribution supplémentaire;

CONSIDÉRANT les demandes adressées par Tricentris et datées du 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par WM Québec inc. en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

5-07-19

Il est
Proposé par: Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Richard Labonté
Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les contributions supplémentaires dans le cadre de l'application de l'article 1.4.3, à verser à Tricentris, centre de tri, pour ses quatre municipalités membres;

QUE ces sommes soient versées par ladite Régie à Tricentris, centre de tri, pour l'année 2019, pour un montant de 153 151.12 \$ taxes incluses, tel que stipulé dans les courriels de Tricentris datés du 21 juin 2019.

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, WM Québec inc.

- adopté à l'unanimité

D) Modification de la résolution #6-07-18 Mandat pour la négociation de la vente d'un terrain

CONSIDÉRANT le lot numéro 2 625 381 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise à acheter ledit lot pour en faire un usage non résidentiel;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat dans le cadre de ce dossier;

6-07-19

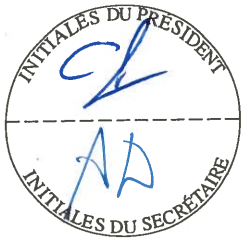
Il est
Proposé par: M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes modifie la résolution # 6-07-18 afin qu'elle mandate son président et sa directrice générale/secrétaire-trésorière à non seulement négocier mais bien signer l'acte de vente qui a été déposée par une entreprise intéressée à acheter le lot numéro 2 625 381 appartenant à ladite Régie.

adopté à l'unanimité

E) Quittance relative à l'inventaire d'équipement

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 septembre 2006, la Régie et 9070-1947 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale *Gestion Environnementale Nord-Sud* (« **Nord-Sud** ») ont signé une *Convention de prise en charge visant certaines modalités des contrats intervenus entre les parties* (la « **Convention** »);



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

5-07-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les contributions supplémentaires dans le cadre de l'application de l'article 1.4.3, à verser à Tricentris, centre de tri, pour ses quatre municipalités membres;

QUE ces sommes soient versées par ladite Régie à Tricentris, centre de tri, pour l'année 2019, pour un montant de 153 151.12 \$ taxes incluses, tel que stipulé dans les courriels de Tricentris datés du 21 juin 2019.

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, WM Québec inc.

- adopté à l'unanimité

D) Modification de la résolution #6-07-18 Mandat pour la négociation de la vente d'un terrain

CONSIDÉRANT le lot numéro 2 625 381 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise à acheter ledit lot pour en faire un usage non résidentiel;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat dans le cadre de ce dossier;

6-07-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes modifie la résolution # 6-07-18 afin qu'elle mandate son président et sa directrice générale/secrétaire-trésorière à non seulement négocier mais bien signer l'acte de vente qui a été déposée par une entreprise intéressée à acheter le lot numéro 2 625 381 appartenant à ladite Régie.

adopté à l'unanimité

E) Quittance relative à l'inventaire d'équipement

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 septembre 2006, la Régie et 9070-1947 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale *Gestion Environnementale Nord-Sud* (« **Nord-Sud** ») ont signé une *Convention de prise en charge visant certaines modalités des contrats intervenus entre les parties* (la « **Convention** »);



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la Convention, la Régie a confié certains de ses équipements à Nord-Sud;

CONSIDÉRANT QUE WM Québec inc. détient en dates de présentes tous les droits et obligations de Nord-Sud dans la Convention;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Régie de mettre fin en partie à la Convention, afin de pouvoir disposer librement de certains desdits équipements, selon les termes et modalités d'une quittance, dont un projet est joint à la présente (la « **Quittance** »);

7-07-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

Et résolu

QUE la Quittance soit approuvée et acceptée;

QUE le président et la directrice générale de la Régie soient autorisés à signer la Quittance pour et au nom de la Régie.

- adopté à l'unanimité

F) Directives concernant les bacs pour les multi logements

CONSIDÉRANT l'augmentation des multi logements sur le territoire des quatre municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT les objectifs du Plan de Gestion des Matières Résiduelles en regard au recyclage et compostage;

CONSIDÉRANT un programme futur pour la prise en charge des multi logements dans les programmes de collecte respectifs des municipalités membres de la RIADM en association avec la MRC;

8-07-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

Et résolu

QUE les demandes de bacs bleus et bruns pour les multi logements du territoire soient acceptées dans l'intérim jusqu'à un maximum de 6. Pour un multi logement de plus d'unités, il y aura une entente au cas par cas dans l'intérim.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question est adressée au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-07-19

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 septembre 2019 à 19 h à la salle du Conseil de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



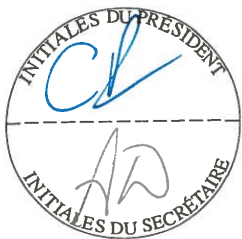
No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 JUILLET 2019
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dates des séances 2020
 - B) Redistribution 2020
 - C) Adoption des prévisions budgétaires 2020
 - D) Mandater le président et la directrice générale et secrétaire trésorière à signer l'acte de vente pour les lots 3 505 572, 3 505 873, 3 505 874, 2 625 400, 2 625 407 et 2 873 058
 - E) Directives concernant les demandes pour les mini bacs bruns
 - F) Adjudication du contrat pour la réparation de la toiture du garage
 - G) Directives concernant la fourniture de bacs verts pour les nouvelles constructions de multi logements
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JUILLET 2019
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dates des séances 2020
 - B) Redistribution 2020
 - C) Adoption des prévisions budgétaires 2020
 - D) Mandater le président et la directrice générale et secrétaire trésorière à signer l'acte de vente pour les lots 3 505 572, 3 505 873, 3 505 874, 2 625 400, 2 625 407 et 2 873 058
 - E) Directives concernant les demandes pour les mini bacs bruns
 - F) Adjudication du contrat pour la réparation de la toiture du garage
 - G) Directives concernant la fourniture de bacs verts pour les nouvelles constructions de multi logements
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 19 septembre 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Étaient également présents : Messieurs Antoine Laurin, conseiller de la ville de Brownsburg-Chatham et Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-09-19

Il est
Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JUILLET 2019

- Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2019.

2-09-19

Il est
Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2019.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

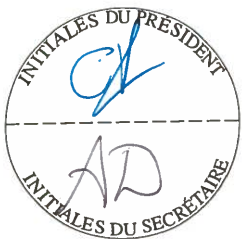
V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

- Aucune nouvelle information à divulguer



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 12-07-2019 au 19-09-19, déposée par le président.

3-09-19

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 12-07-2019 au 19-09-19, et ce, pour un montant de 315 775.23 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dates des séances

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'année 2020;

4-09-19

Il est

Proposé par : Madame Catherine Trickey

Appuyé par : Monsieur Richard Labonté

et résolu

QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soient établies pour l'année 2020 de la façon suivante : à 19 h, le 3^{ème} jeudi de chaque mois, sauf aux mois de janvier et d'août où il n'y aura pas de séance ainsi qu'au mois de juillet où la séance se tiendra le 2^e jeudi du mois.

-adopté à l'unanimité

B) Redistribution 2020

CONSIDÉRANT la demande des municipalités membres de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de verser la redistribution prévue pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que ladite Régie possède les liquidités nécessaires pour répondre à cette demande;

CONSIDÉRANT que ladite Régie est désireuse de répondre favorablement à la demande de ses municipalités membres;

5-09-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : Monsieur Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une redistribution pour l'année 2020;

QUE le versement de cette redistribution soit établi au montant de 600 000\$, selon le tableau suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Municipalité membre	Redistribution
Ville de Lachute (49,05 %)	294 300\$
Ville Brownsburg-Chatham (27,95%)	167 700\$
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil (13,71 %)	82 260\$
Municipalité de Saint-Placide (9,29 %)	55 740\$
TOTAL :	600 000\$

QUE cette redistribution, selon le partage établi au tableau précédent, soit versée aux municipalités membres en un seul versement, soit au cours du mois de février 2020.

- adopté à l'unanimité

C) Adoption des prévisions budgétaires

6-09-19

Il est

Proposé par: Monsieur Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE les prévisions budgétaires 2020 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par la directrice générale/secrétaire-trésorière soient acceptées telles que présentées, à savoir :

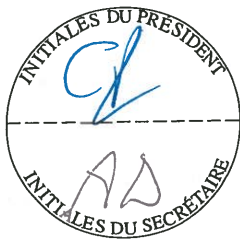
Prévisions 2020

REVENUS

Quotes-parts	(600 000)
Service rendus aux municipalités membres	305 500 \$
Entente MRC compost	250 000 \$
Facturation-fonds de fermeture	290 200 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	500 \$
Vente de bacs verts	- \$
Vente de bacs bruns	- \$
Vente de bacs bleus	- \$
Traitement des eaux de lixiviation	53 508 \$
Redevances	698 265 \$
Revenus de placement	92 000 \$
Autres revenus-administration	221 901 \$
Communications environnementales	71 975 \$
Location - aire de compostage - GSI	4 802 \$
Location maisons et terrains	18 800 \$
Service d'enfouissement	3 088 696 \$
Total des revenus	4 496 646 \$

CHARGES

Salaires employés	135 500 \$
Salaires conseil	57 500 \$
CARRA	8 500 \$
Contributions de l'employeur	32 800 \$
Activités connexes- gestion intégrée	44 000 \$
Téléphone et communications	1 325 \$
Internet	5 210 \$
Frais de poste	3 500 \$



No de résolution
ou annotation

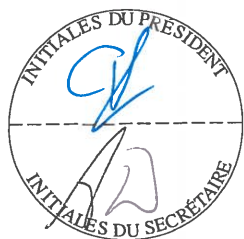
Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Loyer bureaux RIADM	12 400 \$
Publicité	17 500 \$
Associations et abonnements	2 300 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Enfouissement municipalités membres	320 775 \$
Postfermeture	290 200 \$
Assurances	56 567 \$
Services professionnels- autres	3 000 \$
Services professionnels- direction générale	40 000 \$
Services professionnels- auditeurs	15 000 \$
Services professionnels - archives	9 500 \$
Services professionnels-conseiller RH	12 000 \$
Services professionnels- informatiques	2 000 \$
Services juridiques	200 000 \$
Entretien et réparations des bacs	- \$
Coût des bacs verts	8 500 \$
Coût des bacs bleus	18 000 \$
Coût des bacs bruns	18 000 \$
Dons et commandites	10 000 \$
Entretien et réparation	50 000 \$
Fournitures de bureau	8 447 \$
Fournitures informatiques	5 000 \$
Repas	2 000 \$
Compost	200 000 \$
Traitement du lixiviat	53 508 \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	204 101 \$
Programme couches lavables	10 000 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	25 250 \$
Frais bancaires	500 \$
Service d'enfouissement	3 088 696 \$
Amortissement	- \$
Total des charges	4 973 578 \$
 Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	 (600 000 \$)
 Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisation	
Amortissements	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	476 932 \$
 Total des affectations	 476 932 \$
 Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	 0 \$

- adopté à l'unanimité

D) Mandater le président et la directrice générale à signer l'acte de vente pour les lots 3 505 872, 3 505 873, 3 505 874, 2 625 400, 2 625 407 et 2 873 058

CONSIDÉRANT la résolution 4-05-16 Mandat pour vente ou location de terrains qui a été adoptée lors de la séance ordinaire du 19 mai 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'entreprise à ajouter les deux lots 3 505 872 et 2 625 400 pour achat aux lots 3 505 873, 3 505 874, 2 625 407 et 2 873 058;

CONSIDÉRANT la résolution 5-06-18 Ratifier la Signature de l'offre d'achat pour les lots 3 505 872, 3 505 873, 3 505 874, 2 625 400, 2 625 407 et 2 873 058

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente;

07-09-19

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et sa directrice générale secrétaire-trésorière à signer l'acte de vente pour l'achat des lots numéros 2 625 407, 2 873 058, 3 505 873, 3 505 874, 3 505 872 et 2 625 400 appartenant à ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

E) Directives concernant les demandes pour les mini bacs bruns

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'implication des ICI au compostage;

CONSIDÉRANT l'augmentation des demandes des ICI pour avoir des mini bacs bruns pour diverses activités;

CONSIDÉRANT que la RIADM offre initialement un mini bac brun avec chaque gros bac brun;

8-09-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes continue d'offrir un mini bac brun avec chaque gros bac brun, et que chaque demande de mini bac brun supplémentaire soit à coût supplémentaire pour le demandeur.

- adopté à l'unanimité

F) Adjudication du contrat pour la réparation de la toiture du garage

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'effectuer les réparations nécessaires au toit du garage situé au LET;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 6 juin 2019 de la firme Qualitam;

CONSIDÉRANT les recommandations faites dans ledit rapport;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a reçu une seule soumission conforme pour la réparation dudit toit, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Toit plat	Toit plat avec nouvelle isolation	Toit acier galvanisé	Travaux supplémentaires
Construction A.M. Martineau	35 921.64 \$	43 339.83 \$	34 920.21\$	5 817.74 \$ Drainage
				9 657.91 \$ Recommandations



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

9-09-19

Il est
Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la soumission de la compagnie « Construction A.M. Martineau. », seul soumissionnaire conforme, pour les réparations du toit du garage situé au LET, aux prix respectifs de 43 339,83 \$, 34 920,21 \$ et 15 475,65 \$ incluant toutes les taxes applicables et paie les factures à même l'excédent non affecté.

QUE mandat soit donné au président et/ou directrice générale/secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de conclure et signer, s'il y a lieu, tout document ou entente quant à l'acceptation de la soumission.

- adopté à l'unanimité

G) Directives concernant la fourniture de bacs verts pour les nouvelles constructions de multi logements

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes donne un bac vert par adresse aux propriétaires de nouvelles constructions sur les territoires des municipalités membres;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la construction de multi logements sur les territoires des municipalités membres;

CONSIDÉRANT les multiples problématiques potentielles à avoir un trop grand nombre de bacs aux abords de la chaussée lors des journées de collectes, d'un point de vue sécurité, urbanisme ainsi que logistique de la collecte;

10-09-19

Il est
Proposé par: M. Richard Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes donne un bac vert par adresse civique dans le cas d'une nouvelle construction de 6 logements et moins. Dans le cas de nouvelle construction de plus de 6 logements, une contribution monétaire de 100\$ par logement sera donnée par la RIADM pour l'achat éventuel d'un conteneur.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

11-09-19

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 17 octobre 2019 à 19 h à la salle du Conseil de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



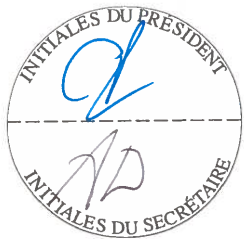
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2019
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII VARIA
- IX PÉRIODE DE QUESTIONS
- X DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

Jeudi, le 17 octobre 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Était également présent : Monsieur Antoine Laurin, conseiller de la ville de Brownsburg-Chatham.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-10-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président en ajoutant les points suivants à VIII Varia 1- Contributions financières et matérielles - Développement ornithologique Argenteuil, 2-Contributions financières et matérielles – Abrinord et 3- Modification des pénalités relativement à un dépassement de normes prévues au protocole d'entente entre la Ville de Lachute et la RIADM et autorisation d'une modification à l'entente.

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUÉ LE 19 SEPTEMBRE 2019

- Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2019.

2-10-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

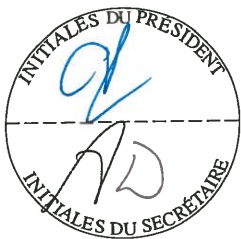
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2019.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun
nouveau contrat octroyé

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost,
recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-09-2019
au 17-10-19, déposée par le président.

3-10-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc Bertrand

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que
présentés par le président pour la période du 20-09-2019 au 17-10-19, et
ce, pour un montant de 268 505.84 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - VARIA

1- Contributions financières et matérielles - DOA

CONSIDÉRANT la demande du 8 octobre 2019 de Développement
ornithologique Argenteuil demandant un soutien financier de la part de la Régie
Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre des nombreuses
activités organisées par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Régie désire se prévaloir de cette contribution afin
d'augmenter sa visibilité et ce, conformément à l'avis juridique obtenu de la part
de ses procureurs à cet égard;

4-10-19

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser
une contribution à Développement Ornithologique d'Argenteuil, au montant de 4
000 \$, conditionnellement à l'obtention d'une visibilité pour ladite Régie.

-adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

II- Contributions financières et matérielles - Abrinord

CONSIDÉRANT la demande du 11 octobre 2019 d'Abrinord demandant le prêt de conteneur de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre de la corvée de nettoyage des marécages bordant la baie sur la terrasse Robillard;

CONSIDÉRANT que la Régie désire se prévaloir de cette contribution afin d'augmenter sa visibilité et ce, conformément à l'avis juridique obtenu de la part de ses procureurs à cet égard;

5-10-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution à Abrinord, au montant de 500 \$, conditionnellement à l'obtention d'une visibilité pour ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

III- Modification des pénalités relativement à un dépassement de normes prévues au protocole d'entente entre la Ville de Lachute et la RIADM et autorisation d'une modification à l'entente

CONSIDÉRANT le protocole d'entente industrielle sur les normes de rejets des eaux de procédé dans le réseau d'égouts de la Ville de Lachute signé le 20 décembre 2018 entre la Ville de Lachute et la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM);

CONSIDÉRANT les charges autorisées provenant de la RIADM selon des valeurs maximales inscrites à l'article 7 de l'entente;

CONSIDÉRANT que l'article 10 de l'entente exige une pénalité pour le dépassement des valeurs maximales autorisées et constaté lors d'une campagne d'échantillonnage;

CONSIDÉRANT que la RIADM a dépassé une ou des valeurs maximales autorisées par l'entente aux campagnes d'échantillonnage des mois de janvier, février, mars et juin 2019;

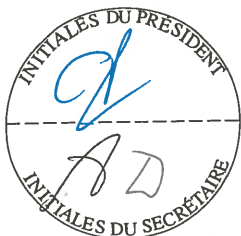
CONSIDÉRANT que la pénalité à facturer pour chacune des campagnes en vertu de l'entente actuelle serait de 15 350 \$, 4 900 \$, 11 200 \$ et 2 150 \$ pour un total de 33 600 \$;

CONSIDÉRANT que le volume des bassins d'eaux usées de la RIADM devait être réduit pour éviter que les bassins ne débordent au printemps 2019;

CONSIDÉRANT les quantités importantes de pluie tombée au printemps 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a autorisé, en juillet 2019, la RIADM à envoyer dans le réseau d'égouts de la Ville de Lachute des charges de DBO₅ et DCO plus élevées que celles prévues à l'entente, et ce pour l'année 2019, soit 1 500 kg/jour de DCO et 300 kg/jour de DBO₅;

CONSIDÉRANT que l'article 7 de l'entente prévoit une charge hydraulique maximale de 900 m³/jour de juin à octobre et de 600 m³/jour le reste de l'année;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute pourrait recevoir une charge hydraulique de 900 m³/jour toute l'année;

6-10-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc Bertrand

Et résolu

QUE le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de payer le total des pénalités diminué de janvier, février, mars et juin 2019 à 16 800 \$ à même l'excédent non affecté;

QUE la RIADM ne sera pas pénalisée pour le reste de l'année 2019 tant que nous respectons les charges de 1 500 kg/jour de DCO et 300 kg/jour de DBO₅ approuvées par le MELCC et les charges maximales inscrites à l'article 7 de l'entente pour les autres paramètres;

- adopté à l'unanimité

IX- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

X - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-10-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 novembre 2019 à 19 h à la salle du Conseil de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



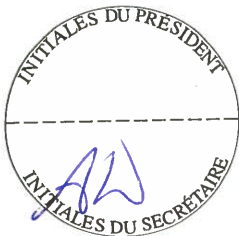
No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux-Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 OCTOBRE 2019
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION
 - A) Amendement de la résolution #6-10-19 Modification des pénalités relativement à un dépassement de normes prévues au protocole d'entente entre la Ville de Lachute et la RIADM et autorisation d'une modification à l'entente
 - B) Contribution matérielle de l'école Saint-Julien
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 21 novembre 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Était également présent : Messieurs Antoine Laurin, conseiller de la ville de Brownsburg-Chatham, Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute et Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-11-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président en ajoutant le point suivant à IX Varia 1-Élargissement du comité de suivi des odeurs et du comité de vigilance.

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 OCTOBRE 2019

- Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2019.

2-11-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

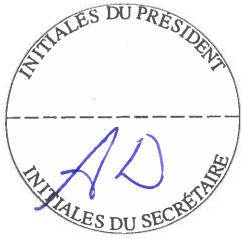
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2019.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- 1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 18-10-2019 au 21-11-19, déposée par le président.

3-11-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 18-10-2019 au 21-11-19, et ce, pour un montant de 377 646.63 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION

- A) Amendement de la résolution #6-10-19 Modification des pénalités relativement à un dépassement de normes prévues au protocole d'entente entre la Ville de Lachute et la RIADM et autorisation d'une modification à l'entente

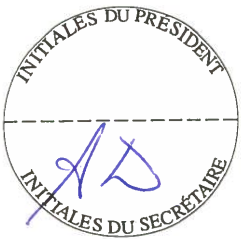
CONSIDÉRANT le protocole d'entente industrielle sur les normes de rejets des eaux de procédé dans le réseau d'égouts de la Ville de Lachute signé le 20 décembre 2018 entre la Ville de Lachute et la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM);

CONSIDÉRANT les charges autorisées provenant de la RIADM selon des valeurs maximales inscrites à l'article 7 de l'entente;

CONSIDÉRANT que l'article 10 de l'entente exige une pénalité pour le dépassement des valeurs maximales autorisées et constaté lors d'une campagne d'échantillonnage;

CONSIDÉRANT que la RIADM a dépassé une ou des valeurs maximales autorisées par l'entente aux campagnes d'échantillonnage des mois de janvier, février, mars et juin 2019;

CONSIDÉRANT que la pénalité à facturer pour chacune des campagnes en vertu de l'entente actuelle serait de 15 350 \$, 4 900 \$, 11 200 \$ et 2 150 \$ pour un total de 33 600 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que le volume des bassins d'eaux usées de la RIADM devait être réduit pour éviter que les bassins ne débordent au printemps 2019;

CONSIDÉRANT les quantités importantes de pluie tombée au printemps 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a autorisé, en juillet 2019, la RIADM à envoyer dans le réseau d'égouts de la Ville de Lachute des charges de DBO₅ et DCO plus élevées que celles prévues à l'entente, et ce pour l'année 2019, soit 1 500 kg/jour de DCO et 300 kg/jour de DBO₅;

CONSIDÉRANT que l'article 7 de l'entente prévoit une charge hydraulique maximale de 900 m³/jour de juin à octobre et de 600 m³/jour le reste de l'année;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute pourrait recevoir une charge hydraulique de 900 m³/jour toute l'année;

4-11-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

Et résolu

QUE le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de payer le total des pénalités diminué de janvier, février, mars et juin 2019 à 16 800 \$ à même l'excédent non affecté;

QUE la RIADM ne sera pas pénalisée pour le reste de l'année 2019 tant que nous respectons les charges de 1 500 kg/jour de DCO et 300 kg/jour de DBO₅ approuvées par le MELCC et les charges maximales inscrites à l'article 7 de l'entente pour les autres paramètres;

QUE le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes consent à modifier l'entente initiale pour que la charge hydraulique acceptée soit de 900 m³/jour durant toute l'année;

QUE le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le président et la directrice générale secrétaire-trésorière à signer la modification conséquente de l'entente.

-adopté à l'unanimité

B) Contribution matérielle de l'école Saint-Julien

- École Saint-Julien

CONSIDÉRANT la résolution 4-06-19 Approbation des bacs supplémentaires qui a été adoptée à la séance du 20 juin 2019;

CONSIDÉRANT la demande des enseignantes du comité environnement de l'école Saint-Julien, d'obtenir trois bacs bruns et vingt-cinq mini bacs bruns supplémentaires, d'une valeur de 457\$;

CONSIDÉRANT que certaines demandes doivent être analysées au cas par cas;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT la diminution des matières organiques envoyées au site d'enfouissement;

5-11-19

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la demande des enseignantes du comité environnement de l'école Saint-Julien soit acceptée dans l'intérim et en attente de la prise en charge des ICI par les municipalités membres de la RIADM en association avec la MRC.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

1- Élargissement du comité de suivi des odeurs et du comité de vigilance

CONSIDÉRANT que, tel que prévu au décret 918-2003 du ministère de l'Environnement du Québec, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a mis en place un comité de suivi des odeurs et un comité de vigilance;

CONSIDÉRANT la volonté du comité existant de procéder à son élargissement;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a paru, à cet effet, dans le Journal L'Argenteuil le 1^{er} novembre 2019 et dans le Journal Le Régional le 7 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre d'élargissement du comité le 20 novembre 2019, à laquelle plusieurs personnes ont posé leur candidature pour faire partie du comité;

6-11-19

Il est

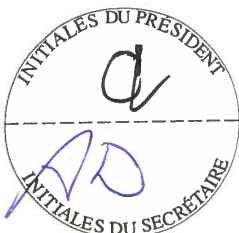
Proposé par: Mme Catherine Trickey.

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes procède aux nominations des nouveaux membres du comité de suivi des odeurs et du comité de vigilance suivants :

Luc Chalifoux, résident de Mirabel et représentant du secteur agricole;
Thomas Spiroux, résident de Saint-André-d'Argenteuil et représentant du secteur agricole;
Jean-Pierre Miner, résident de Mirabel et représentant du secteur récréatif;
Claude Goyer, résident de Saint-André-d'Argenteuil et représentant du voisinage;
Louise Melançon, résidente de Saint-André-d'Argenteuil et représentante du voisinage;
Rose-Marie Fairweather, résidente de Lachute et représentante du voisinage.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE ces nominations soient en vigueur dès à présent et ce, jusqu'à avis contraire de la part de la Régie.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-11-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

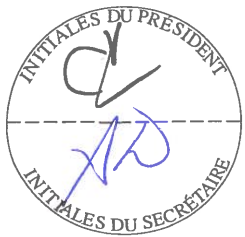
QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 décembre 2019 à 19 h à la salle du Conseil de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 NOVEMBRE 2019
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Nomination des auditeurs externes pour 2020
 - B) Mandat en gestion du personnel et en relation de travail pour l'année 2020
 - C) Autorisation pour effectuer le paiement des factures par paiement direct
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 19 décembre 2019

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Était également présent : Messieurs Antoine Laurin, conseiller de la ville de Brownsburg-Chatham et Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-12-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président en ajoutant les points suivants à IX Varia 1- Indexation des salaires 2020, 2- Contrat de travail de la directrice générale.

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 NOVEMBRE 2019

- Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2019.

2-12-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2019.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- 1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22-11-2019 au 19-12-19, déposée par le président.

3-12-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 22-11-2019 au 19-12-19, et ce, pour un montant de 137 034.41 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION

A) Nomination des auditeurs externes pour 2020

CONSIDÉRANT QUE Raymont Chabot Grant Thornton a effectué la vérification externe pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 (voir les résolutions 6-03-15, 7-12-15, 7-11-16, 6-12-17 et 4-12-18);

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes doit nommer des auditeurs externes pour l'année 2020;

4-12-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE mandat soit donné à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton afin d'agir comme vérificateur externe de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour l'exercice financier 2019, conformément à l'offre de services reçue le 17 décembre 2019, soit pour un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

-adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

B) Mandat en gestion du personnel et en relation de travail pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service, relative au soutien et à l'expertise nécessaires à une gestion efficace des ressources humaines, reçue de M. Raynald Mercille le 25 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'esprit de l'entente vise une collaboration à plus long terme sans autre garantie que celle de la satisfaction continue des décideurs en place;

CONSIDÉRANT QUE le rapport entre un conseiller juridique ou consultant et un conseil municipal sur les questions reliées aux ressources humaines doit d'abord reposer sur la confiance mutuelle et les règles du « fairplay »

CONSIDÉRANT QU'une collaboration à long terme entre un consultant ou un conseiller juridique et un conseil municipal ne se prête pas à des engagements contractuels rigides.

5-12-19

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté
Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE le Conseil accorde un mandat à M. Raynald Mercille, un consultant en gestion du personnel et relations de travail, pour un montant annuel d'honoraires de douze mille dollars (12 000 \$) étalé sur six (6) paiements de deux mille dollars (2 000 \$), taxes et dépenses directes en sus, conformément à la lettre d'offre de service du 25 novembre 2019, à compter du 1er janvier 2020 pour une période d'une année. Le Conseil de la Régie pourra mettre fin à l'entente en fournissant un préavis de trois (3) mois.

- adopté à l'unanimité

C) Autorisation d'effectuer le paiement des factures par dépôt direct

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire diminuer les délais de paiement de factures des fournisseurs;

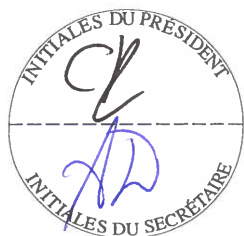
CONSIDÉRANT les demandes de fournisseurs à se faire payer par dépôt direct;

6-12-19

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey
Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE le Conseil de la RIADM autorise l'adjointe administrative à effectuer le paiement des factures par dépôt direct.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IX- VARIA

1- Indexation des salaires 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'indexation des salaires pour les administrateurs du Conseil ainsi que les employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020;

7-12-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accorde une indexation des salaires de 2,7 % compter du 1^{er} janvier 2020 aux administrateurs du Conseil et aux employés de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

- adopté à l'unanimité

2- Contrat de la directrice générale

CONSIDÉRANT la nomination de madame Andrea Daezli à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par la résolution numéro 7-11-15 du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que des modifications au contrat de travail de madame Daezli avaient été faites en 2016, résolution # 9-03-16 (changement de charge de travail) et en 2019, résolution # 7-02-19 (contrat de consultante);

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant en ressources humaines, M^e Raynald Mercille;

CONSIDÉRANT que les tâches de la directrice générale lors de l'année 2019 ont impliqué un effort de plus de trois (3) jours par semaine;

8-12-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

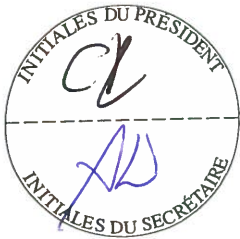
Appuyé par: Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve la modification du contrat de madame Andrea Daezli (de contrat de consultante à contrat de Directrice à la charge de la Régie) pour que sa charge de travail soit portée à trois (3) jours par semaine aux mêmes conditions que son contrat de travail de 2016 à janvier 2019 plus indexation applicable;

QUE cette modification entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020;

QUE le président, monsieur Carl Péloquin, soit autorisé à signer le nouveau contrat de travail conformément aux politiques en vigueur à la Régie.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

9-12-19

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 février 2020 à 19 h à la
salle du Conseil de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Carl Péloquin
Président